PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été engagée. Elle est destinée principalement à supprimer du règlement les prescriptions et dispositions devenues caduques ou rendues inopérantes par la législation en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur un registre au Service Urbanisme de la Mairie de Montereau-Fault-Yonne entre le **1er juin 2018 et le 03 juillet 2018 inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, trois permanences spécifiques sont organisées au Service Urbanisme : **le samedi 02 juin 2018, le samedi 16 juin 2018 et le samedi 30 juin 2018, de 9h00 à 12h00**.

Le dossier est également consultable en cliquant ici

Plus d'infos : service urbanisme